

Les actions de la Ville en faveur de la jeunesse (0-25 ans) sont multiformes. Elles incluent des temps d'apprentissage dits « scolaire ou périscolaire » et des temps ludiques dits « extra-scolaire ».



Ville de

Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00